

ASPRO

ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES
PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Rapport d'activité

2023

ASPRO est une ASBL créée en 2017 afin de regrouper et de représenter les professionnel·le·s du spectacle vivant au Luxembourg.

Elle a pour but de faciliter le contact et l'échange entre ses membres et d'améliorer leur statut et leurs conditions de travail.

L'association est composée de membres actif·ve·s qui exercent leur activité professionnelle principale, en tant qu'indépendant·e·s ou à leur propre compte, dans le secteur du spectacle vivant, que ce soit sur, devant ou derrière la scène.

Photos : Bohumil Kostohryz © boshua, Ela Baumann, Anne Legill, Mandy Thiery, Taikan Sekine, Gilles Seyler, Centre culturel irlandais

Membres du Conseil d'administration 2023

Ela Baumann

Gianfranco Celestino

Jill Christophe, secrétaire

Frédérique Colling, trésorière

Piera Jovic

Nora Koenig, présidente

Rosalie Maes

Konstantin Rommelfangen

Paul Schumacher

Anne Simon

Mandy Thiery

Clio Van Aerde

Claire Wagener, vice-présidente

Peggy Wurth

Meva Zabun

Membre coopté : Steve Demuth

Administration d'ASPRO : Jill Christophe

ASPRO

12, rue du Puits
L-2355 Luxembourg

www.aspro.lu
info@aspro.lu

ASPRO est une association sans but lucratif qui a pour vocation de réunir les professionnel·le·s indépendant.e.s exerçant les différents métiers du **SPECTACLE VIVANT**, d'agir légitimement en leur nom et de défendre d'une seule voix leurs intérêts communs, à la fois devant les décideurs publics, les représentant·e·s de la profession et dans les médias.

ASPRO a été créée en avril 2017. Depuis, elle a travaillé à sortir de leur isolement relatif grand nombre de professionnel·le·s des différents métiers en les incitant au dialogue. Elles·ils ont débattu et échangé sur les difficultés auxquelles elles·ils sont confronté·e·s dans leurs métiers respectifs. Ensemble elles·ils ont relevé les problèmes et difficultés de leur réalité professionnelle, ce qui a permis de constituer une liste de chantiers auxquels ASPRO s'attaque urgemment. Les membres d'ASPRO ont également commencé à réfléchir aux défis futurs afin d'inciter à des changements au niveau du fonctionnement même de la création dans le secteur spectacle vivant.

En tant que membre de la THEATER FEDERATIOUN, **ASPRO** avait la possibilité de rapporter directement les problèmes et manquements aux dirigeant·e·s des théâtres, centres culturels, compagnies et autres partenaires. En décembre 2023, ASPRO a décidé de démissionner de la THEATER FEDERATIOUN et de continuer le dialogue et les négociations tarifaires en tant que deux partenaires distincts. La lettre de démission d'ASPRO a été envoyée le 9 janvier 2024 et acceptée officiellement par la THEATER FEDERATIOUN le 23 janvier 2024.

En tant que membre de l'ULASC (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel), **ASPRO** œuvre ensemble avec les autres associations pour l'amélioration des conditions de travail des professionnel·le·s du secteur culturel.

En 2023, **ASPRO** s'est consacrée en priorité aux **chantiers** suivants :

- Les négociations tarifaires avec les producteurs
- L'inclusion des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques
- L'abus de pouvoir
- L'écoresponsabilité et la durabilité
- La sécurité sur le plateau

En 2023, **ASPRO** a réalisé une première fois deux **projets** :

- Le projet d'inclusion dans le spectacle vivant
- La résidence de réseautage pour créatif·ve·s du spectacle vivant au Centre culturel irlandais à Paris

Après son **Glossaire des Métiers du Spectacle Vivant au Luxembourg**, **ASPRO** est fière d'avoir présenté au début de l'année 2021 une première édition de ses **Recommandations tarifaires**, rééditées une deuxième et troisième fois en 2022, avec chaque tranche d'index. Une quatrième édition est prévue pour 2024.

Mot de la présidente

Dat verflíxt 7. Joer wéi een sou schéi seet. ASPRO geet a säi 7. Joer an hält déi Erausforderung u vum 7. Joer mat enger neier Regierung a reagiert mat verschidden Embrech dorop. Fir mech ass et dat leschte Joer als Präsidentin gewiescht an ech si frou ze wëssen, dass et och no 7 Joer bei ASPRO keen Enn gëtt. Mat vill neie Memberen huet ASPRO an deem leschte Joer expandéiert, wat gutt ass fir weider als staark Stëmm am Sektor wouer geholl ze ginn. Mir si verschidden nei Weeër dëst Joer gaangen, wéi z. B. dass mir eng Residenz zu Paräis erméiglecht hunn, wat eis éischte war, a villäicht och net déi leschten.

Mir hunn dat risegt Schëff Inklusioun weider mat Workshopen, Sensibiliséierung viru gefouert. An Durabilitéit, Elternschaft, Abus de Pouvoir ware weiderhin eis Themen. A jo, och eist top Thema Tariffer ass nach laang net fäerdeg. Wou mir mat Erfolleg erreicht hunn, dass mir een Akkord fonnt hu mat de Produzente fir Beruffer op der Bün, musse mir weider dru bleiwen, fir deene Beruffer hannert der Bün dat selwecht z'erméiglechen. Well dat war a soll weiderhin een Häerzstéck vun ASPRO bleiwen: sech solidaresch ze weisen. Fir mech ass dat mat ee vun deene wichtege Wäerter déi ASPRO huet, sech solidaresch fir all Beruffer ze weisen. An dofir musse mir eis weider staark asetze fir dass all Beruffer d'selwecht fair behandelt ginn. Dofir ass ee vun eisen Embrech gewiescht, no laangen Diskussiounen, dass mir aus der THEATER FEDERATIOUN eraus ginn. Mir sollten eis an Zukunft weiderhin op eis Theme konzentréieren, dass mir garantéiere kënnen eng qualitativ Aarbecht ze maachen an net an enger Quantitéit ze verschwannen. Och dat zeechent ASPRO aus. Dossiere wéi Sécherheet op der Bün si quasi ofgeschloss an eis Aarbecht läit deemnächst de Produzente fir, an dann ass et un hinnen ze kucke wat se kënnen a wëllen ëmsetzen, well dat dann net méi an eise Handlungsbereich läit. Mir wëlle weiderhi fir eis Memberen do sinn, dat ass ee vun eisen Haaptpilieren, eng gutt Zesummenaarbecht mat der THEATER FEDERATIOUN féieren, wou mir eis staark fir eis Themen asetze kënnen, mee eben elo als individuelle Partner.

Fir all déi wäertvoll Aarbecht ze garantéiere wëll ech dem CA ee grouse Merci soen. Et war wichteg dass mir konnten an enger Journée de Reflexioun d'Zukunft vun ASPRO weider gestalten. All de Memberen ouni déi mir net so staark kéinten optrieden. De Léit, déi an de Groupes de Travail mat geschafft hunn, ouni déi mir keen Ergebnis kënne liwweren. Dem Peggy an dem Claire, déi ech ëmmer konnt zu jidder Zäit ëm Rot froen. An da ganz besonnesch dir, Jill : deng Aarbecht gëtt vu Joer zu Joer ëmmer méi onersetzlech. Ech fanne mir waren ee gutt Team ech wäert eis Telefongespräicher vermessen an an dem Sënn war et mir eng Eier déi leschte Joer är Präsidentin ze sinn an ech blécke ganz zouversichtlech an déi Joren déi kommen.

Merci

Nora Koenig, Präsidentin





Les activités d'ASPRO en 2023

▣ Les membres d'ASPRO en 2023	6		
▣ Les sujets traités en 2022			
▪ La rémunération	10		
▪ L'écoresponsabilité	13		
▪ Abus de pouvoir	14		
▪ Sécurité sur le plateau	15		
▣ Les projets d'ASPRO en 2023			
▪ L'inclusion dans le spectacle vivant	17		
▪ Résidence de réseautage à Paris	22		
		▣ Les relations externes d'ASPRO en 2023	
		▪ Le Ministère de la Culture	25
		▪ L'ULASC	26
		▪ Relation avec les producteurs.	27
		▪ MOSAIK	28
		▪ Rencontre des partis politiques.	29
		▪ Le Ministère de l'Égalité entre femmes et hommes	30
		▪ CID Fraen an Gender	31
		▣ ASPRO en interne en 2023	
		▪ En interne – réunions	33
		▪ Services aux membres	34
		▪ Communication	35



Les membres d'ASPRO en 2023

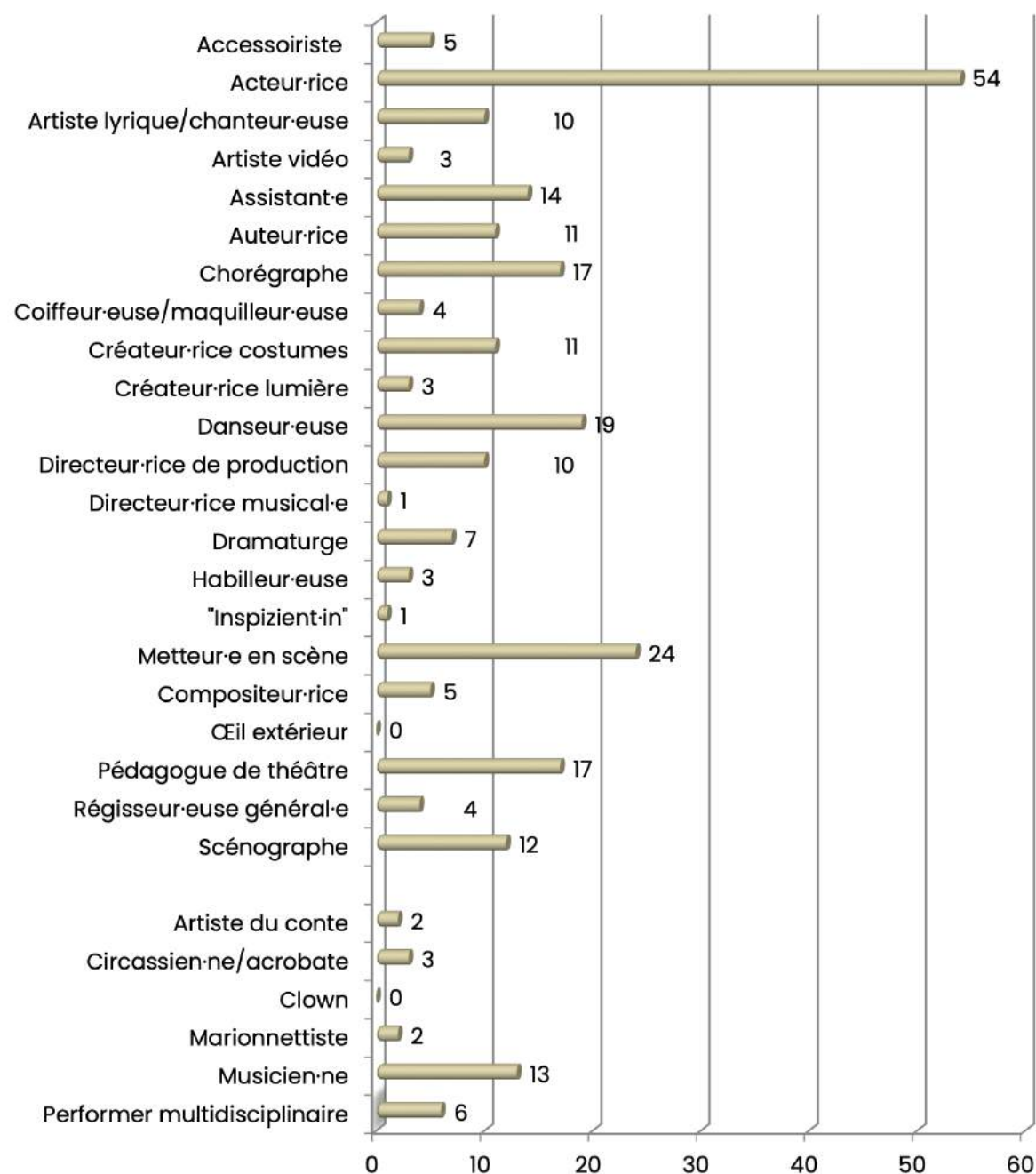
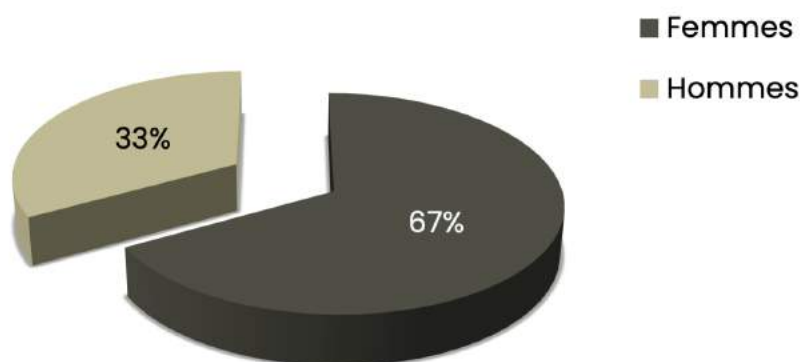
Les membres d'ASPRO en 2023

Conditions d'admission :

peuvent devenir membre d'ASPRO toutes les personnes qui exercent en tant qu'occupation principale un métier du spectacle vivant à titre d'indépendant-e.

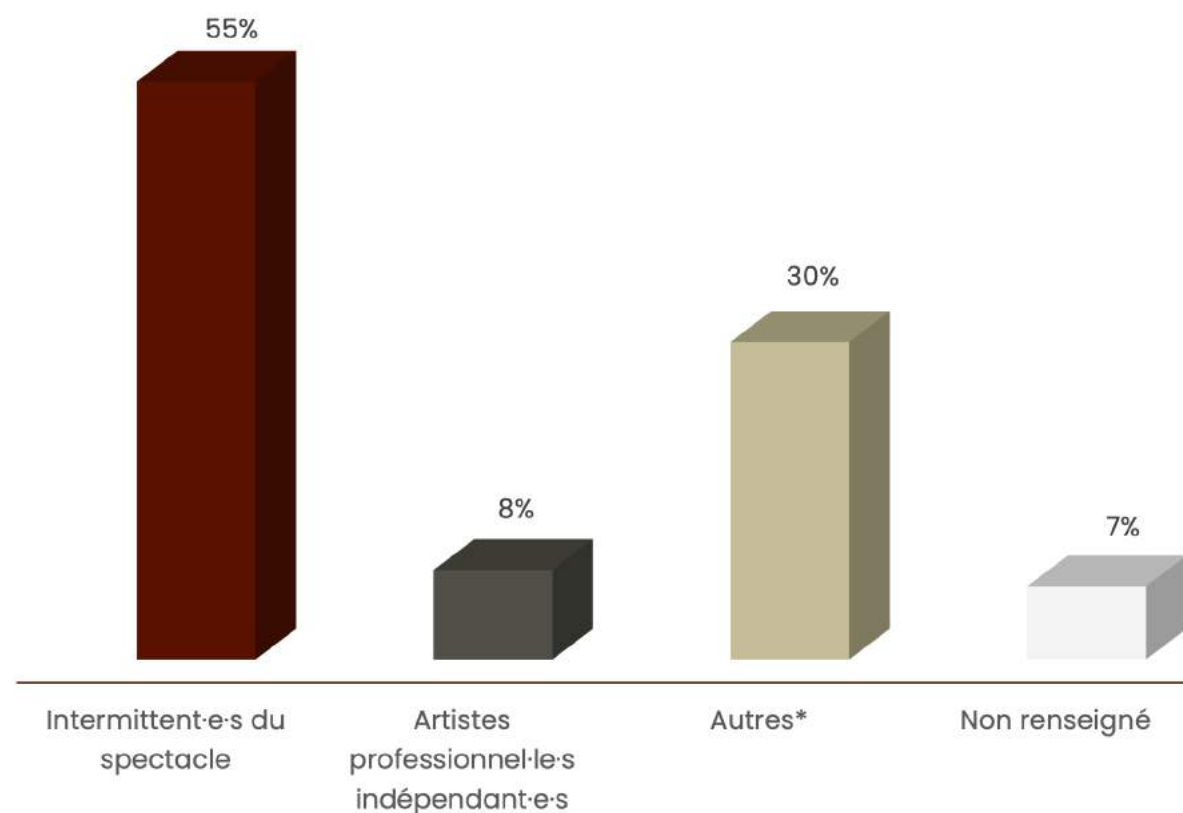
Membres affilié·e·s en 2023 : 130

Membres affilié·e·s en 2022 : 116



Les membres d'ASPRO en 2023

La majorité des professionnel·le·s du spectacle vivant représenté·e·s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans le cadre de la loi du 16 décembre 2022 : la grande majorité (71 personnes) en tant qu'intermittent·e·s du spectacle, 11 personnes en tant qu'artistes professionnel·le·s indépendant·e·s. 39 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres*) se retrouvent des travailleur·euse·s intellectuel·le·s indépendant·e·s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande auprès du Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent·e dans un autre pays (France, Suisse...). Malheureusement 9 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.



Les sujets traités par
ASPRO
en 2023

La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

Négociations avec les producteurs

ASPRO a participé en 2023 à 5 réunions du groupe de travail « tarification » de la THEATER FEDERATION. La délégation d'ASPRO a été composée de plusieurs membres, représentant à chaque fois les différents métiers dont il était question. Du côté des producteurs étaient présent·e·s des représentant·e·s des différents Collèges de la THEATER FEDERATION (petits et grands théâtres, centres culturels, compagnies) ainsi que du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux. Après avoir discuté les besoins et les réalités financières des deux côtés – producteurs et professionnel·le·s du spectacle vivant –, le groupe de travail a décidé de commencer par la rémunération des métiers sur scène (comédien·ne·s, danseur·euse·s, musicien·ne·s, artistes de performance...). Après d'intenses négociations, un compromis a pu être trouvé sous la forme d'un tarif minimum pour les artistes sur scène.



La rémunération des professionnel·le·s du spectacle vivant

Accord sur les tarifs minima pour métiers sur scène

Le 28 juin 2023, un accord a été trouvé par ASPRO et la THEATER FEDERATION autour de **tarifs minima pour les artistes sur scène en distinguant des tarifs pour répétition et des tarifs pour représentations.**

Il est précisé en outre dans cet accord que ces tarifs ne concernent que les **professionnel·le·s du spectacle vivant**, qui exercent leur métier en tant qu'indépendant·e·s et qui pourraient bénéficier des mesures de soutien du Ministère de la Culture (intermittent·e·s et artistes professionnel·le·s indépendant·e·s).

Il est clair que ces tarifs constituent des minima et qu'il est toujours possible de rémunérer plus un·e artiste en tenant compte de son expérience, sa renommée, l'importance de son rôle ou la responsabilité de sa tâche.

De plus, ASPRO a insisté à inscrire dans le document que **les tarifs seront renégociés à la demande d'une des parties**, faute d'avoir pu obtenir une indexation des tarifs minima.

Tarif des répétitions :

Tarif journalier :	220 euros HTVA
Tarif hebdomadaire :	1.050 euros HTVA

Tarif des représentations :

- Représentation.s isolée.s (entre 1 et 3 représentations sur une semaine) :
 - o 350 euros HTVA/représentation
- Série (un spectacle joué 4 fois ou plus sur une période d'une semaine) :
 - o Pour spectacles d'une durée de 60 minutes et plus (« abendfüllend ») :
 - 300 euros HTVA/représentation
 - o Pour spectacles format court/petit format (moins de 60 minutes) (« nicht abendfüllend ») :
 - 1 représentation/jour : 250 euros HTVA/jour
 - 2 représentations/jour : 350 euros HTVA/jour
 - 3 représentations/jour : 450 euros HTVA/jour
 - o Un tarif hebdomadaire forfaitaire de 1.050 euros HTVA/semaine est possible pour les semaines regroupant des jours de répétition et de représentation avec un maximum de 3 représentations dans la semaine.
 - o Un tarif hebdomadaire forfaitaire de 1.100 euros HTVA/semaine est possible pour les semaines de représentation qui suivent directement les semaines de répétition, avec un maximum de 5 représentations dans la semaine. La 6e et 7e représentation seront rémunérées à 200 euros HTVA par représentation.

Lien vers le document entier :

<https://www.aspro.lu/fr/recommandations-tarifaires>

La rémunération des professionnel·les du spectacle vivant

Suite des négociations avec les producteurs

Après l'accord sur les tarifs minima des métiers sur scène, le groupe de travail « tarification » s'est attelé à la **rémunération des métiers derrière la scène**. Comme ce groupe de métiers est beaucoup plus hétérogène que celui des artistes sur scène, les négociations s'avèrent plus complexes et par conséquent plus longues. Les réalités de travail changent considérablement entre les différents métiers : par exemple le travail d'un·e metteur·e en scène commence bien en amont des répétitions et s'achève généralement à la première, alors que celui d'un·e coiffeur·euse-maquilleur·euse commence souvent que pendant les répétitions finales et est essentiel pendant les représentations. A cela s'ajoute que la plupart des métiers derrière la scène sont à l'heure actuelle beaucoup moins rémunérés que ceux sur scène et qu'en cas de coupes budgétaires ou de difficultés financières, c'est le cachet ou l'engagement de ces métiers qui sont remis en cause en premier lieu.

Consultation, conseil et sensibilisation des membres

ASPRO propose régulièrement à ses membres **des réunions consacrées explicitement à la rémunération** pour les informer de l'avancée des négociations avec les producteurs et recueillir leurs expériences sur le terrain. ASPRO sensibilise ses membres sur la différence entre les **Recommandations tarifaires** d'ASPRO et **l'accord sur les minima** : les premières étant une proposition d'ASPRO qui peut orienter les membres dans leurs négociations individuelles, un idéal vers lequel ASPRO espère se diriger dans un futur proche, et les seconds étant des tarifs minima auxquels les producteurs membres de la Theater Federatioun se sont engagés de respecter. ASPRO défend aussi le point de vue des producteurs, surtout des structures avec un budget peu important : il ne faudrait pas perdre de vue les réalités financières des producteurs et toujours prendre en compte l'envergure de la production. D'un autre côté, ASPRO constate dans ces consultations des membres que souvent, ce sont précisément les petits théâtres et certaines compagnies qui proposent des rémunérations transparentes et correctes.

ASPRO donne également des **conseils** à ses membres en cas de questions sur les rémunérations ainsi que dans des cas de retard ou d'absence de paiement.

ASPRO insiste toujours sur l'importance d'avoir un contrat signé avant le début du travail. Malgré la Charte autour des contrats élaborée par ASPRO et communiquée aux producteurs par la THEATER FEDERATIOUN en 2021, ASPRO récolte toujours de nombreuses doléances de membres qui reçoivent leur contrat uniquement pendant les répétitions, qui ne connaissent pas leur budget de matériel au moment de la conception d'un décor ou de costumes, dont les échéances de paiement ne sont pas respectées...



L'écoresponsabilité

Le groupe de travail « écoresponsabilité et durabilité » de la THEATER FEDERATION

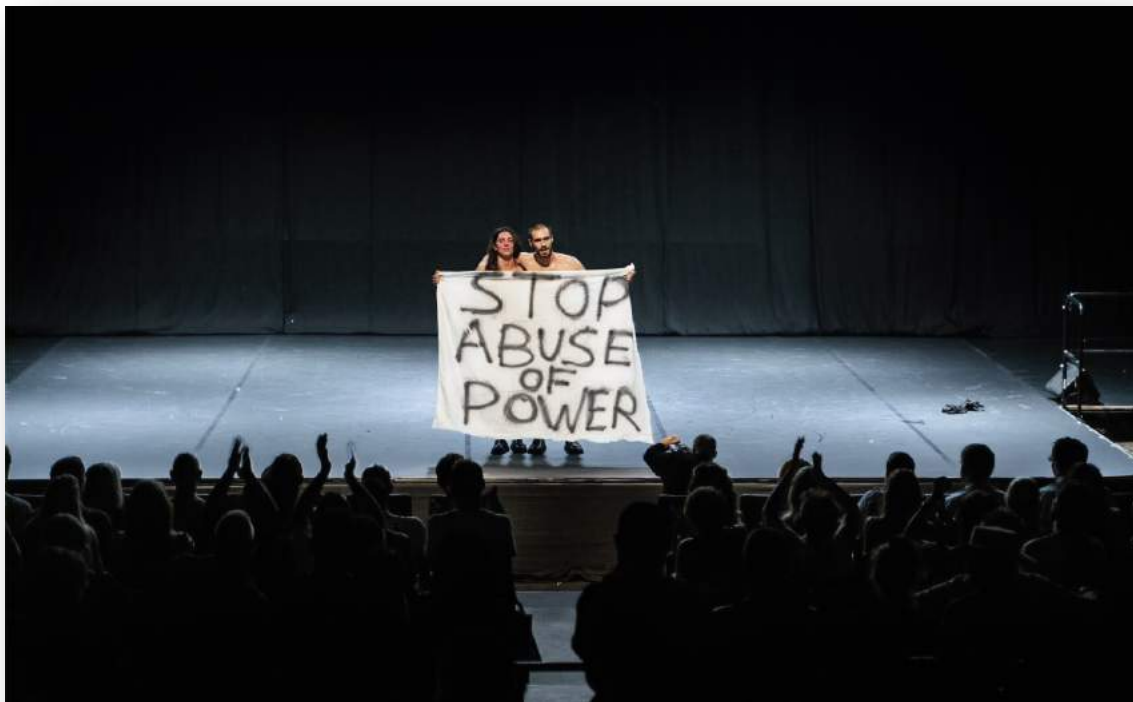
Peggy Wurth et Stéphane Ghislain Roussel représentent ASPRO dans ce groupe de travail organisé par la THEATER FEDERATION qui est ouvert aux artistes individuel·le·s ainsi qu'aux employé·e·s des structures membres de la THEATER FEDERATION. Il s'est réuni 5 fois en 2023, avec des réunions pour tou·te·s et des réunions en petits groupes pour travailler sur des questions précises. La priorité actuelle du groupe de travail est l'élaboration d'une **charte d'écoresponsabilité** pour les structures culturelles. La collaboration avec Céline Schall du service culture de la ville d'Esch-sur-Alzette et chercheuse à l'Université du Luxembourg est cruciale dans cette étape. L'approche du groupe de travail est d'établir des fiches spécifiques par départements et par métiers pour faciliter la lecture du document et par conséquent l'application des propositions. Avec ces conseils et bonnes pratiques spécifiques pour toutes les personnes qui travaillent dans la création de spectacles (de l'équipe artistique aux technicien·ne·s en passant par le personnel administratif), chacun·e trouvera des petits et grands gestes pour changer nos modes de production vers une création plus durable.

Un autre chantier du groupe de travail a été la réalisation d'un **inventaire en vue de la création d'un fundus national pour costumes, accessoires et décors**. En 2023, Peggy Wurth et Carine Rando de Felice ont commencé à recenser les besoins en matière de stockage de costumes des membres de la THEATER FEDERATION. Ce travail sera finalisé en 2024.

L'abus de pouvoir

En 2013, le core group ou groupe fondateur de **Unmute Power Abuse** dont Anne Simon fait partie comme représentante d'ASPRO, a fait des workshops pour (se) former et (s')informer d'avantage et mis en place un site internet qui informe et sensibilise et attire l'attention sur la question des différents abus de pouvoir : <https://www.unmute.lu/en>.

Comme c'est un groupe de travail ouvert à tou-te-s et qui veut et doit sonder les réalités les plus diverses du terrain, un effort particulier de recrutement a été fait vers la fin de l'année qui a permis d'intéresser de nouvelles voix. Pendant une première rencontre avec ces nouveaux membres, il est précisé qu'il est primordial que le groupe trouve et définisse la meilleure manière de fonctionner et qu'il n'est pas prévu que le bureau de la THEATER FEDERATION coordonne à durée indéterminée le groupe de travail, mais que sa structuration devra s'ensuivre des besoins du groupe de travail même et du secteur. A ce stade les membres du groupe de travail étaient d'avis qu'il est encore utile de rester en échange avec les producteurs à cause de la transversalité du sujet.



Le groupe a défini pour missions de

- ❑ continuellement **sensibiliser** sur toutes les formes d'abus de pouvoir
- ❑ constamment **sonder le terrain** et d'en définir les besoins, et d'être à l'écoute et de **guider**, dans les limites de ses capacités, les personnes concernées vers des structures de support en attendant le point suivant :
- ❑ faire avancer la mise en place d'un **safe space d'accueil, d'écoute et de soutien de personnes ayant subi des abus de pouvoir** dans le secteur des arts de la scène

Dans ces perspectives

- ❑ le groupe de travail est en contact avec le Ministère de l'Égalités entre les femmes et les hommes au sujet du projet ministériel de créer à plus ou moins long terme un **centre national contre les violences** dans lequel le *safe space* d'accueil, d'écoute et de soutien, pourrait être intégré, si cela correspond aux besoins définis.
- ❑ le groupe de travail envisage la rédaction d'une **charte contre les abus de pouvoir**, même les plus invisibles.
- ❑ le groupe de travail continue à **définir les grands besoins** à long terme ainsi que les besoins spécifiques les plus immédiats et **encourage le dialogue et l'échange** à un niveau personnel



La sécurité sur le plateau

Après avoir lancé en 2022 **deux sondages** différents auprès des membres d'ASPRO pour connaître leurs expériences et besoins en matière de sécurité sur le plateau, le groupe de travail « sécurité sur le plateau » a procédé à l'analyse des sondages en 2023. Les résultats n'ont pas été surprenants vu le manque de réglementations concernant les scènes de spectacle vivant au Luxembourg : les procédures de sécurité ou l'absence de ces procédures varient fortement en fonction des lieux culturels et des productions. Le groupe de travail est actuellement en train de **formuler des revendications et des propositions** afin de les adresser aux producteurs (THEATER FEDERATION et autres institutions culturelles) ainsi qu'au Ministère de la Culture. D'une part il serait indispensable que chaque institution culturelle ait un **protocole de sécurité et d'accident** ainsi qu'une personne responsable de la sécurité compétente et présente. D'autre part il faudrait former et sensibiliser toutes les personnes concernées, des technicien·ne·s aux artistes sur scène en passant par les scénographes et autres artistes derrière la scène. ASPRO a des idées de **formations continues** telle un très pragmatique cours de premier secours proposé annuellement ou une formation en conscience de l'espace. ASPRO verrait avec plaisir des formations en commun avec les technicien·ne·s des théâtres et les scénographes afin d'encourager l'échange et la collaboration. En plus d'une réglementation qui est absolument nécessaire et qui ne peut que venir du législateur - idéalement en consultation avec les acteurs du terrain - il s'agira de **mettre en place des pratiques conscientes et préventives** qui peuvent avoir beaucoup d'effets. Une présentation et explication officielle de la scène et de la scénographie avant la première répétition sur scène peut par exemple prémunir les comédien·ne·s contre des accidents.

Les projets d'ASPRO en 2023

L'inclusion dans le spectacle vivant
Résidence de réseautage à Paris

L'inclusion dans le spectacle vivant

Depuis sa création en 2021, le groupe de travail « inclusion » s'est donné un objectif principal, à savoir le **développement de la création inclusive pour plus d'inclusion et de diversité sur les scènes du Luxembourg**. Le groupe de travail s'est fixé trois objectifs à court et à moyen terme :

- ❑ Soutenir les artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques professionnel-le-s, en cours ou avec un désir de professionnalisation
- ❑ Sensibiliser et former les artistes du spectacle vivant sans besoins spécifiques au travail créatif inclusif
- ❑ Favoriser l'échange entre artistes du spectacle vivant avec et sans besoins spécifiques



Tout à fait conscient qu'il s'agit ici d'un travail au long cours, le groupe de travail a conçu en 2022 un projet pour commencer un travail concret en vue de la réalisation de ses objectifs. ASPRO a développé un **projet de workshops professionnels interdisciplinaires** financé grâce à l'appel à projet « Accès à la Culture - Culture et handicap » du Ministère de la Culture ainsi que par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Le projet d'ASPRO intitulé **L'inclusion dans le spectacle vivant** se déploie sur deux axes :

- ❑ **Au niveau professionnel** : des workshops donnés par des professionnel-le-s de l'inclusion dans le spectacle vivant du Luxembourg et de l'étranger qui s'adressent à la fois à des artistes professionnel-le-s sans besoins spécifiques (les membres d'ASPRO en priorité) et des artistes avec besoins spécifiques qui travaillent déjà de manière professionnelle ou qui souhaiteraient le faire.
- ❑ **Au niveau scolaire** : avec des workshops d'initiation au spectacle vivant et de sensibilisation des métiers du spectacle vivant donnés également par des professionnel-le-de l'inclusion dans le théâtre et la danse à destination d'enfants avec besoins spécifiques.

Le projet a été promu dans le cadre du réseau MOSAIK Kultur Inklusiv et réalisé grâce à de nombreux partenaires : la ville de Luxembourg, la Banannefabrik et la THEATER FEDERATIOUN, les Théâtres de la ville de Luxembourg, COOPERATIONS asbl, Mierscher Kulturhaus.

L'inclusion dans le spectacle vivant

Deux journées de l'inclusion à destination des professionnel·le·s – Workshop avec AMICI

le 20 mai 2023



ASPRO est particulièrement fière d'avoir pu accueillir des intervenant·e·s de la compagnie inclusive londonienne de renommée internationale **AMICI Dance Theatre Company**.

Le workshop donné par **Godfrey Leak, Rosie Leak et Elaine Thomas** a connu un grand succès auprès des participant·e·s. Douze personnes ont participé à cet atelier, dont 3 artistes avec besoins spécifiques. Ce workshop a permis un échange à plusieurs niveaux :

Les professionnel·le·s du Luxembourg ont pu s'échanger au niveau de la méthodologie et de l'approche artistique dans le cadre d'un travail artistique inclusif avec des expert·e·s d'un autre pays.

Les artistes avec et sans besoins spécifiques qui travaillent au Luxembourg et s'intéressent à la création inclusive ont pu se rencontrer et tisser ou renforcer des liens.

Après le workshop a eu lieu un échange entre les représentant·e·s d'AMICI et les participant·e·s du Luxembourg pour discuter des aspects de l'organisation, de la production et du financement des projets inclusifs. Ce moment nous a permis d'aborder des questions très concrètes et pratiques qui pourront nous orienter dans le développement de la création inclusive au Luxembourg.

L'inclusion dans le spectacle vivant

Deux journées de l'inclusion à destination des professionnel-le-s – Une table ronde au sujet de l'inclusion le 20 mai 2023

Table ronde « Inclusioun a Bünekonscht »

ASPRO a profité de la présence des trois représentant-e-s d'AMICI, **Godfrey Leak, Rosie Leak et Elaine Thomas**, pour organiser le soir de leur workshop une table ronde ensemble avec des intervenant-e-s luxembourgeois-es : **Fränki Friederich** (acteur du Collectif Dadofonic), **Elvira Mittheis** (directrice de COOPERATIONS Asbl) et **Annick Pütz** (danseuse et chorégraphe, représentante du groupe de travail d'ASPRO « inclusion »). **Kerstin Thalau** a animé cet échange qui a permis de mettre en parallèle les systèmes britannique et luxembourgeois et de mettre en lumière les réalités des artistes avec besoins spécifiques, leurs difficultés et leurs perspectives. Une des conclusions a été que la création inclusive repose – au Royaume-Uni tant qu'au Luxembourg – en grande partie sur un engagement bénévole (parents, accompagnant-e-s, artistes...).

Le public (une trentaine de personnes dont 5 personnes avec besoins spécifiques) a été très intéressé et la discussion ouverte à l'issue de la table ronde très enrichissante. L'échange s'est ensuite poursuivi de manière informelle autour d'un verre offert par ASPRO.



La table ronde a été **retransmise le 1^{er} octobre 2023 sur la radio 100,7** et peut être réécouté dans les archives : <https://www.100komma7.lu/episoden/Inclusioun-a-Bunekonscht-en-Debat-an-der-Banannefabrik-op-Invitatioun-vun-der-ASPRO?pd=programm>

L'inclusion dans le spectacle vivant

Deux journées de l'inclusion à destination des professionnel·le·s – 3 Workshops

le 7 octobre 2023



Comme les autres workshops prévus en avril et mai 2023 n'avaient pas trouvé assez de participant·e·s, ASPRO a décidé d'organiser en octobre une **deuxième journée consacrée à l'inclusion avec 3 workshops** :

- ❑ ***Look at me, I look at you*** par Gilles Seyler et Chantal Maquet, une approche associant théâtre et arts visuels à travers le regard
- ❑ ***Klang in Bewegung*** par Ela Baumann et Giovanni Zazzera, un travail qui combine la musique et la danse
- ❑ ***Bewegung, Spuren, Linien*** par Annick Pütz et Dagmar Weitze, une autre approche sur les liens entre danse et dessin

14 personnes ont participé à ces trois workshops, dont uniquement deux artistes avec besoins spécifiques. ASPRO constate la difficulté d'atteindre les personnes avec besoins spécifiques avec sa communication. Une partie des artistes du spectacle vivant avec besoins spécifiques travaillent dans un atelier protégé (le collectif Dadofonic), mais d'autres exercent une autre activité professionnelle ou ne travaillent pas selon leur situation de handicap. Il est difficile de créer le lien entre les artistes avec besoins spécifique qui seraient intéressé·e·s à se professionnaliser et ASPRO qui propose de les soutenir dans ces démarches.

L'inclusion dans le spectacle vivant

Workshops à l'école – sensibilisation des plus jeunes

Afin de **sensibiliser les plus jeunes avec et sans besoins spécifiques** aux métiers des arts de la scène ainsi qu'au travail artistique inclusif, ASPRO a proposé des **workshops au sein des écoles**. D'une part, ASPRO a participé en 2023 à l'initiative « Krop der en Atelier » d'ASSITEJ Luxembourg. D'autre part, elle a pris contact avec les différents centres de compétences du pays. Les enseignant·e·s ont répondu avec enthousiasme à notre proposition et nous avons pu donner **17 workshops. 10 intervenant·e·s** ont rencontré 6 classes à plusieurs reprises dans différentes constellations de binômes combinant les différents métiers du spectacle vivant : Ela Baumann, Mirka Costanzi, Fanni Fodor, Laetitia Lang, Aifric Ní Chaoimh, Annick Pütz, Gilles Seyler, Dagmar Weitze, Giovanni Zazzera.

Les enfants (43 au total) ont pu entrer en contact avec le monde du théâtre et de la danse et l'expérimenter concrètement grâce des exercices pratiques. C'était l'occasion de faire connaissance avec les métiers du spectacle vivant et de s'initier à une pratique artistique qui pourrait leur donner un moyen d'expression individuel.

Un autre objectif d'ASPRO a été la **sensibilisation des enseignant·e·s** et du personnel encadrant. Nous sommes très heureux·ses de l'intérêt porté par le personnel scolaire et nous espérons avoir trouvé dans les **18 enseignant·e·s** qui ont accompagné les élèves dans les workshops des multiplicateur·rice·s pour la cause de l'inclusion dans le spectacle vivant.

Les détails du projet peuvent être consultés sur le site d'ASPRO consacré entièrement à l'inclusion : www.inclusion-aspro.lu.





Résidence de réseautage à Paris

En février 2023, ASPRO a été approchée par Michal Grabowski, consultant culturel auprès de l'Ambassade du Luxembourg en France, afin de participer à l'organisation d'une résidence à Paris à destination d'un·e artiste luxembourgeois·e du spectacle vivant. Il s'agit d'une **résidence de recherche et de réseautage au Centre Culturel Irlandais à Paris** à laquelle participe un·e artiste de théâtre de 5 pays différents : Lituanie, Irlande, Portugal, Grèce et donc le Luxembourg.

ASPRO a tout de suite saisi l'opportunité et proposé cette résidence d'un mois à ses membres. Malgré le délai assez court, 4 candidatures ont été déposées et le jury composé de Michal Grabowski en tant que représentant de l'Ambassade et deux membres du CA d'ASPRO (Anne Simon et Claire Wagener) a retenu celle de **Jacqueline Milne**. Elle a pu résider au Centre Culturel Irlandais **du 22 novembre au 22 décembre 2023** afin de travailler sur son **projet d'écriture**, explorant le concept d'identité, en particulier en relation avec la nationalité, l'accent, la culture et les préjugés qu'ils créent.

L'Ambassade a pris en charge le voyage et l'hébergement au Centre Culturel Irlandais et mis à disposition de l'artiste une bourse de vie de 800€ ainsi que des billets de théâtre. Le 27.11.2024 une **délégation d'ASPRO** composée de Thierry Mousset, Nora Nouche, Renelde Pierlot et Mandy Thiery s'est rendue à Paris pour une **rencontre officielle**. Ce partenariat avec l'Ambassade du Luxembourg en France a permis à ASPRO d'offrir à ses membres une possibilité de résidence à l'étranger et de bénéficier d'une nouvelle visibilité.

Résidence de réseautage à Paris

« L'opportunité d'approfondir mon projet au cœur de Paris, niché dans le quartier latin, a dépassé toutes mes attentes. Les riches offres culturelles des théâtres, des musées et des galeries, ainsi que les rencontres inestimables avec des personnes de tous horizons, m'ont permis d'explorer mon projet plus en profondeur et de mieux comprendre la manière dont je souhaitais avancer. Mon séjour au Centre Culturel Irlandais a été véritablement inoubliable, et j'exprime ma sincère gratitude à ASPRO et à l'ambassade du Luxembourg à Paris pour l'opportunité remarquable qui m'a été offerte. »

Retour de Jacqueline Milne, lauréate de la résidence de réseautage à Paris en 2023



Les relations externes d'ASPRO en 2023

Le Ministère de la Culture



ASPRO a eu le 2 octobre 2023 une **entrevue au Ministère de la Culture** lors de laquelle notre délégation a pu aborder tous les sujets sur lesquels nous travaillons et qui préoccupent nos membres. Nous avons discuté de l'intermittence, des négociations tarifaires, de l'écoresponsabilité, des besoins des artistes débutant·e·s, de l'inclusion dans le spectacle vivant. Nous avons également évoqué le manque actuel d'une instance de contact et de conseil pour les associations : souvent les membres d'ASPRO nous contactent pour des questions concernant les compagnies et collectifs qu'elles-ils dirigent alors qu'en principe ASPRO s'occupe uniquement de leur situation d'indépendant·e. Et nous avons parlé du fonctionnement interne d'ASPRO qui repose en 2023 sur une seule salariée employée pendant 10 heures par semaines.

D'autre part nous sommes **régulièrement en contact** avec les différent·e·s fonctionnaires du Ministère selon les dossiers en question. ASPRO reçoit des informations que l'association transmet via newsletter à tou·te·s ses membres.

Deux membres d'ASPRO (Jean Bermes et Giovanni Zazzera) font partie de la **Commission consultative du Ministère de la Culture** qui a pour mission de conseiller la·le ministre au sujet des mesures de soutien au bénéfice des artistes professionnel·le·s indépendant·e·s et des intermittent·e·s du spectacle ainsi que des bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel de l'artiste. Ces deux membres ont été nommés en tenant compte de la proposition de l'ULASC qui a choisi 8 représentant·e·s parmi les associations qui la constituent. La THEATER FEDERATION est représentée dans cette commission également par des membres d'ASPRO : Paul Schumacher et Jill Christophe comme membre suppléante.

L'ULASC

Dès sa première réunion pendant la crise du Covid en 2020, ASPRO a fait partie de l'**ULASC** (Union luxembourgeoise des associations du secteur culturel) qui regroupe de manière informelle les associations professionnelles du secteur culturel : AAPL, ACTORS.LU, A:LL, ALTA, ASPRO, FLAC et LARS. Anne Simon et Peggy Wurth y représentent ASPRO. L'ULASC traite les sujets qui concernent tou-te-s les professionnel-le-s du secteur culturel et tente de trouver à chaque fois un dénominateur commun en tenant compte des différents besoins et situations. Elle est l'interlocutrice du Ministère de la Culture.

Le 6 décembre 2023, l'ULASC a envoyé un **communiqué de presse qui prend position suite à la formation du nouveau gouvernement et de la publication de l'accord de coalition**. L'ULASC revient sur les changements récents et les acquis des dernières années notamment en matière de conventionnement des fédérations et associations professionnelles ainsi qu'à travers la réforme de la loi sur les intermittent-e-s et les artistes professionnel-le-s indépendante-e-s. L'ULASC appelle à la bienveillance dans l'évaluation de cette loi ainsi que des mesures du KEP en général. Elle attire aussi l'attention sur tous les chantiers en cours : la Charte de déontologie pour les structures culturelles qu'il s'agirait d'évaluer, la rémunération « juste et équitable » de tou-te-s les professionnel-le-s du secteur culturel, la santé et la sécurité physique et psychique sur les lieux de travail, l'écoresponsabilité, l'inclusion... Il n'est pas surprenant que les priorités identifiées par l'ULASC rejoignent en grande partie celles d'ASPRO

L'ULASC – avec un-e ou deux représentant-e-s par association – a été **reçue le 10 janvier 2024 au Ministère de la Culture par le Ministre Éric Thill**. C'était l'occasion de présenter au nouveau ministre la situation sur le terrain avec tous les besoins, doléances et propositions des professionnel-le-s du secteur culturel.



Relations avec les producteurs

THEATER FEDERATIOUN

Deux membres d'ASPRO (Anne Simon et Peggy Wurth) ont siégé en 2023 au **Conseil d'administration de la THEATER FEDERATIOUN**. ASPRO s'y est engagée notamment pour des sujets comme une rémunération juste et équitable des professionnel·le·s du spectacle vivant, la durabilité et l'écoresponsabilité, la sécurité sur les plateaux de théâtre, des contrats complets et justes pour les deux parties prenantes...

ASPRO a démissionné de la THEATER FEDERATIOUN le 9.01.2024.



THEATER
FEDERATIOUN

Rencontre avec les Théâtres de la Ville de Luxembourg

ASPRO a eu en 2023 2 réunions avec les représentant·e·s des Théâtres de la Ville de Luxembourg pour discuter des conditions de travail des professionnel·le·s du spectacle vivant. Des sujets plus généraux ont pu être abordés comme la communication et la collaboration entre les artistes et technicien·ne·s et le personnel du théâtre, mais nous avons pu traiter aussi des problématiques très spécifiques comme les conditions de travail des scénographes, costumier·e·s et coiffeur·euse·s-maquilleur·euse·s. Avec le département concerné, nous avons pu discuter et établir ensemble des manières de procéder.



MOSAIK – Kultur Inklusiv

ASPRO fait partie du réseau inclusif nouvellement créé **MOSAIK Kultur inklusiv** à l'initiative du Mierscher Kulturhaus. MOSAIK réunit des structures culturelles et sociales ainsi que des artistes individuel·le·s engagé·e·s dans le domaine de l'art inclusif. Un objectif de ce réseau est d'abolir les barrières pour accueillir tous les publics et un autre – qui concerne plus directement ASPRO – est la **situation professionnelle des artistes avec besoins spécifiques**. Si certain·e·s font partie d'ateliers protégés (comme les comédien·ne·s du Collectif Dadofonic), d'autres rencontrent beaucoup de difficultés pour gagner leur vie avec leur pratique artistique. Plusieurs membres du groupe de travail « inclusion » d'ASPRO participent aux réunions de MOSAIK et notre membre Ela Baumann fait partie du groupe de travail interne à MOSAIK récemment créé intitulé « Lobby politique et statut d'artiste ». L'idée de ce groupe de travail est de trouver un moyen – éventuellement par l'adaptation du système de l'intermittence ou par la création d'une nouvelle structure pouvant abriter les artistes avec besoins spécifiques – pour soutenir les artistes avec handicap dans leur professionnalisation et dans l'exercice de leur métier d'artiste.





Rencontre des partis politiques avant les élections

ASPRO a élaboré des **recommandations en matière de politique culturelle en direction des partis politiques** en vue des élections législatives en octobre 2023. A partir de juillet 2023, une petite délégation d'ASPRO a rencontré 6 des partis politiques représentés aux élections : déi gréng, déi Lénk, CSV, DP, LSAP et Piratepartei. Lors de ces réunions ASPRO a présenté ses missions et activités et a attiré l'attention sur les besoins des professionnel·le·s du spectacle vivant et du secteur en général. Tous les sujets cités plus haut ont été abordés avec une mention particulière de la rémunération des artistes et technicien·ne·s, de la durabilité, de la sécurité sur les plateaux et de l'inclusion. Nous avons également émis des recommandations en matière de médiation culturelle et de travail envers les publics ainsi qu'en matière d'éducation artistique.



Le Ministère de l'Égalité entre femmes et hommes

ASPRO a été contactée par le Ministère de l'Égalité entre femmes et hommes courant 2023 afin de réfléchir ensemble à des **statistiques** qui pourraient être utiles au secteur du spectacle vivant. ASPRO a pu donner des pistes pour récolter dans l'avenir des informations qui seraient essentielles pour pouvoir étayer des revendications. Jusqu'à présent, ASPRO ne peut pas se baser sur des chiffres officiels, mais uniquement sur des retours ponctuels et des témoignages individuels de ses membres. Nous avons fait également le lien entre cette approche statistique et l'engagement du groupe de travail **Unmute Power Abuse** qui travaille sur l'instauration d'une cellule de contact pour des victimes et témoins d'abus de pouvoir qui pourrait être créée conjointement avec le Ministère de l'Égalité entre femmes et hommes.

CID Fraen an Gender

CID) + (
 FRAEN AN GENDER

AFTERWORK AT THE LIBRARY:

CID MEETS...

**... ASPRO: Sexismus
an der Kulturszeen**

ASPRO
ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES
PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

30.11.23

18H00 - 19H30

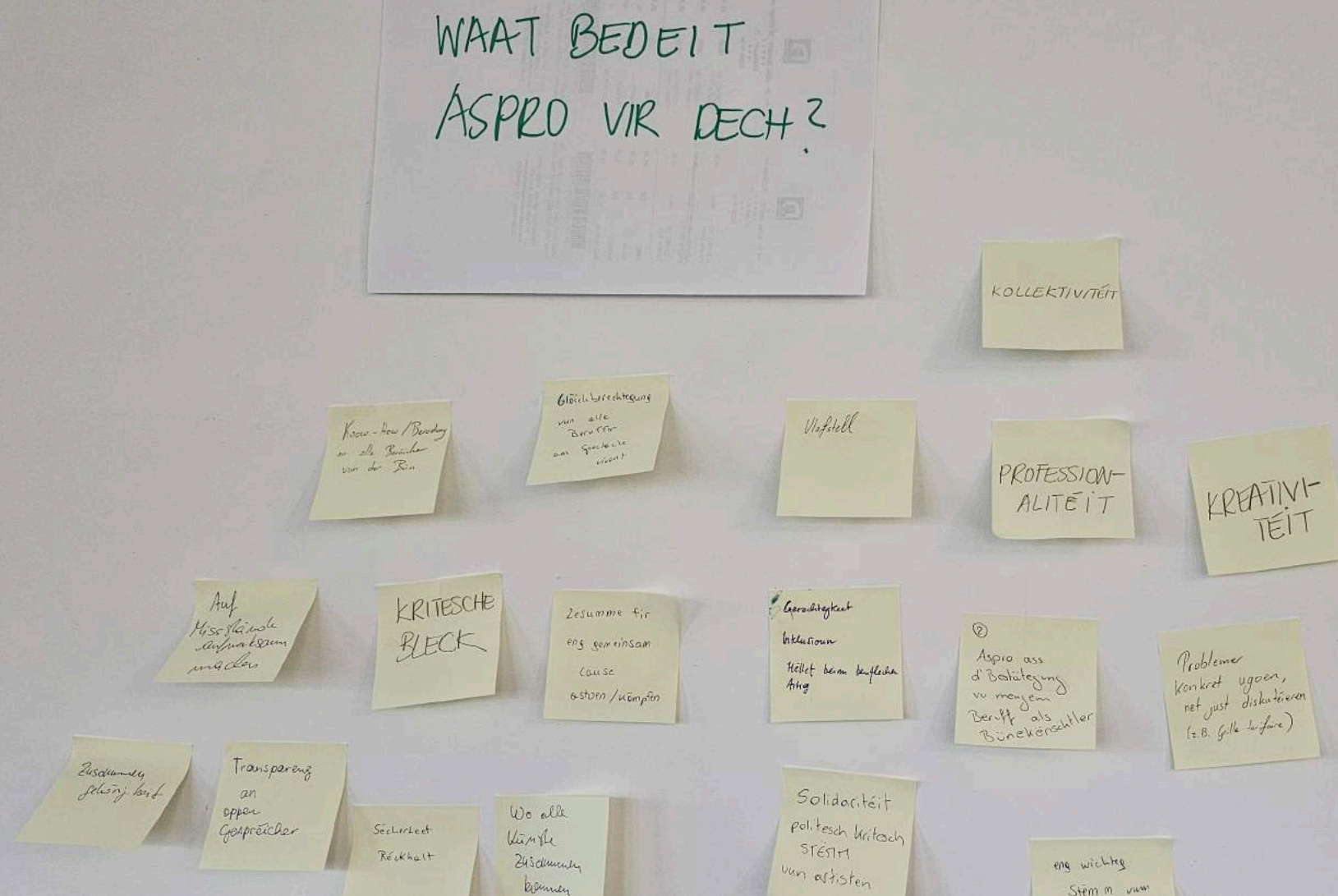
FREE ENTRY

14, RUE BECK | L-1222

WE ARE FEMINISTS

Une délégation d'ASPRO a rencontré Claire Schadeck du CID Fraen an Gender le 30 novembre 2023 pour discuter ensemble du **sexisme dans le secteur culturel au Luxembourg**. Nous avons pu aborder beaucoup de sujets, notamment l'absence de statistiques – situation que le CID ainsi que le Ministère de l'Égalité entre femmes et hommes avec la collaboration d'ASPRO travaillent à changer. Nous avons également parlé de l'abus de pouvoir qui peut s'exercer à beaucoup de niveaux dans notre secteur avec une accentuation de la vulnérabilité des indépendant·e·s face au personnel fixe des structures culturelles, notamment dans la direction de celles-ci. ASPRO a de nouveau évoqué **l'importance d'instaurer un système de rotation à la tête des structures culturelles** pour éviter des situations d'abus de pouvoir systémiques.

Par ailleurs, ASPRO est toujours en dialogue avec le CID Fraen an Gender.



ASPRO en interne en 2023

En interne - réunions

- ❑ 16 réunions du Conseil d'administration
- ❑ 26 réunions de groupes de travail sur différents sujets ouverts à tou-te-s les membres ou ciblés par métiers ou réservés aux membres du CA
- ❑ 1 journée de restructuration en interne le 21.12.2023
- ❑ 1 Assemblée générale le 13.03.2023
- ❑ 5 ASPRO Stammdëscher en février, juin, juillet, octobre et novembre 2023 dans différents cafés ou parcs à Luxembourg-ville et à Esch-sur-Alzette
- ❑ 1 réunion de fin d'année le 21.12.2023 à la Banannefabrik, échange auquel ont participé une trentaine de membres et de personnes intéressées à le devenir





Services aux membres

- ❑ 15 **newsletters** envoyées à toutes les membres avec les actualités du secteur et des informations pratiques, 3 newsletters transférant des messages du Ministère de la Culture et 4 newsletters ciblées envoyées à des métiers spécifiques
- ❑ **Espace Membres** : une interface interne du site internet accessible aux membres avec un mot de passe. Y sont publiés les actualités du secteur (appels à projet, informations du Ministère de la Culture et des administrations étatiques...), des liens utiles et des documents modèles en français et en allemand (contrat type, factures...) ainsi que les adresses mails des membres.
- ❑ **Recueil et relai des doléances** : après avoir lancé des appels ou de façon spontanée, ASPRO recueille les doléances de ses membres relatives à leur réalité professionnelle en général ou par rapport à un sujet spécifique et les relaie auprès des institutions ou structures concernées (Ministère de la Culture, THEATER FEDERATION...).
- ❑ **Un rapport personnel** : ASPRO est à la disposition de ses membres via mail (info@aspro.lu) et répond dans la mesure du possible aux questions relatives aux démarches administratives et aux problématiques rencontrées lors de l'exercice d'une profession du secteur du spectacle vivant. Le cas échéant, ASPRO renvoie vers les administrations ou institutions compétentes. En cas de besoin, un entretien téléphonique peut être planifié pour conseiller les membres.

Assurances

Depuis 2021 ASPRO propose à ses membres, en collaboration avec ACTORS.LU, **deux assurances** spécifiques pour les métiers du spectacle vivant :

- Une **assurance responsabilité civile exploitation** qui assure vis-à-vis des dommages causés aux tiers lors de l'exercice de sa profession (Le Foyer).
- Une **assurance individuelle accident** qui couvre les accidents professionnels (et privés) et ce dans le monde entier (CHUBB). **Contrairement à ce que CHUBB nous avait communiqué fin 2023, cette assurance est reconduite en 2024 aux mêmes conditions, au prix de 130€ par an.**

Comme il s'agit d'une souscription collective pour les membres d'ACTORS.LU et d'ASPRO, nous bénéficions de tarifs préférentiels. En 2023, la RC exploitation coûtait à nos membres 20€ par an et l'assurance accident 130€.

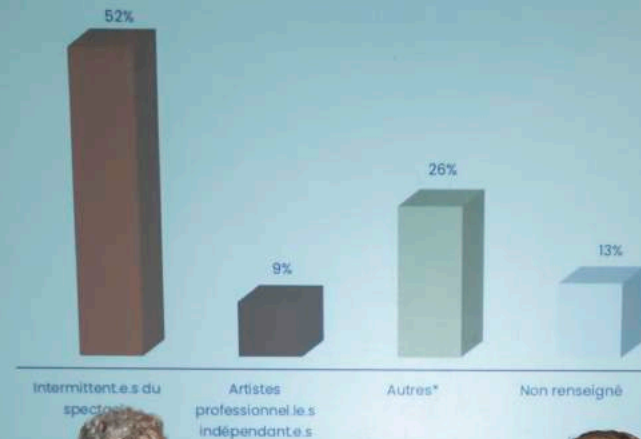
En 2023, 34 membres d'ASPRO avaient souscrit une ou les deux assurances. Les assurances courent du 01.05.2023 au 30.04.2024.

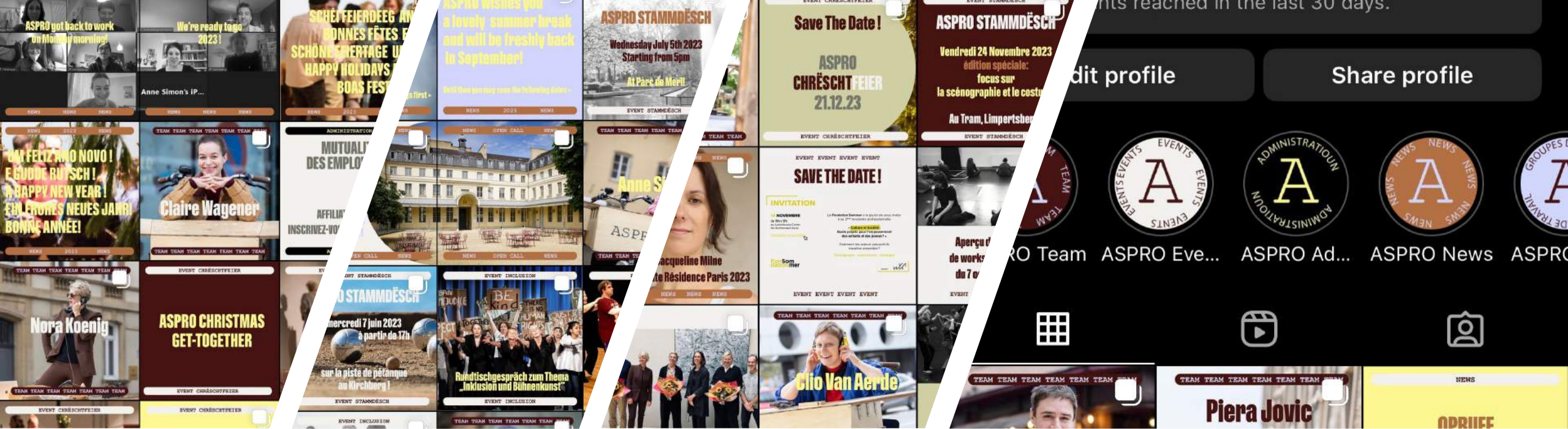
Pour 2024, la date-limite de souscription est le 15 avril 2024 pour la RC, le 21 avril 2024 pour l'assurance accidents. En 2024, le prix individuel de la RC exploitation augmente à 25€ par an, le prix de l'assurance accidents reste 130€.

En cas de questions et pour souscrire, contactez ASPRO : info@aspro.lu.

membres d'ASPRO en 2022

Les professionnel.le.s du spectacle vivant représenté.e.s par ASPRO bénéficient des mesures sociales proposées dans la loi du 19 décembre 2014 : la grande majorité (60 personnes) en tant qu'intermittent.e.s du spectacle, 11 personnes en tant que professionnel.le.s indépendant.e.s. 30 membres ne profitent pas de ces mesures : dans cette catégorie (Autres*) se trouvent des travailleur.euse.s intellectuel.le.s indépendant.e.s résidant au Luxembourg, des personnes dont le dossier de demande au Ministère de la Culture est en cours et des personnes résidant à l'étranger ayant ou non le statut d'intermittent.e dans un pays (France, Suisse...). Malheureusement 15 personnes n'ont pas répondu aux sondages internes d'ASPRO.



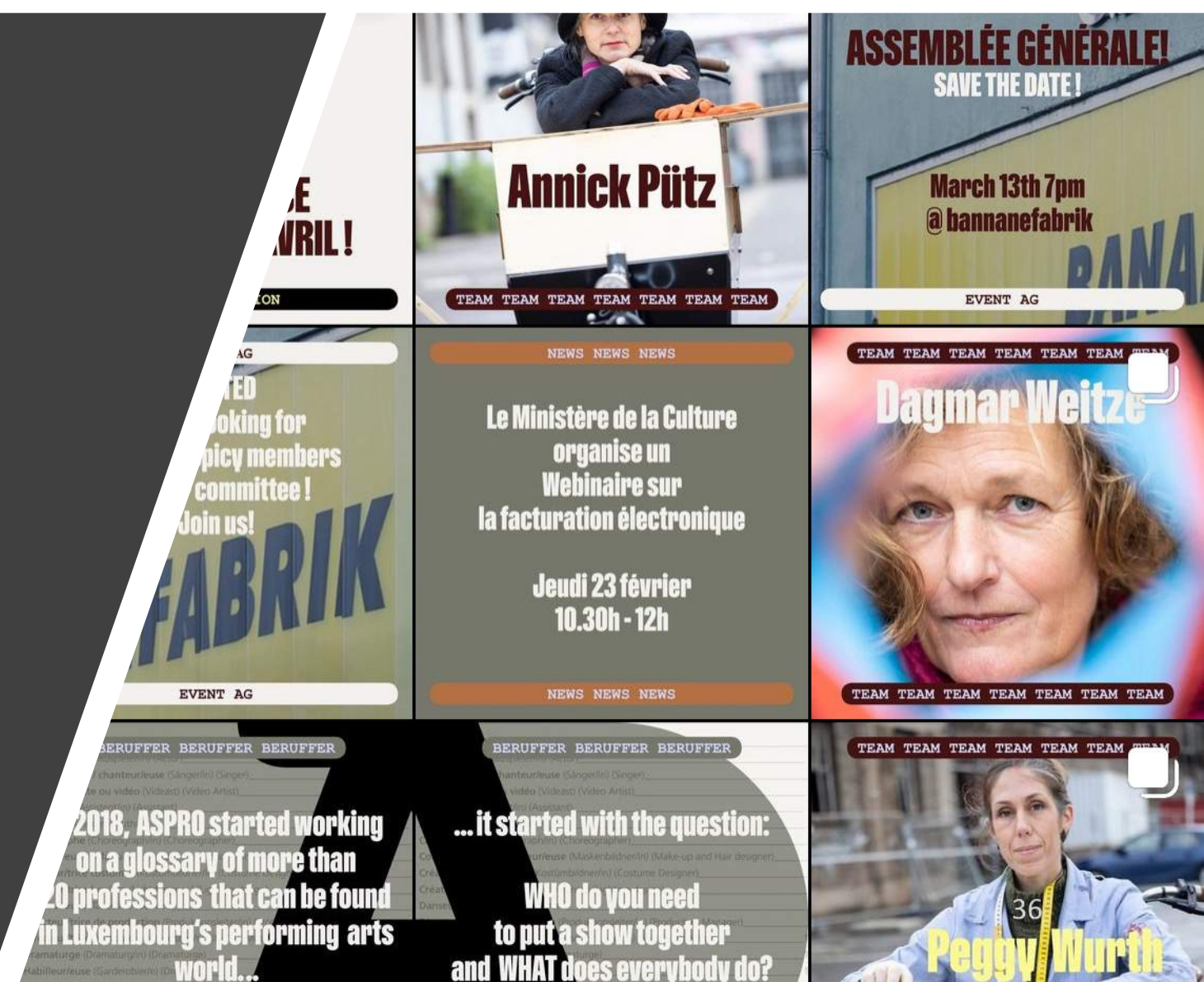


Communication

Depuis 2022, Frédérique Colling et Clio Van Aerde sont en charge de la présence d'ASPRO sur les réseaux sociaux, présence qui a été lancée en novembre 2022 d'après une charte graphique élaborée par Mado Klümper. Cette communication représente pour ASPRO un moyen supplémentaire d'atteindre ses membres (en plus de la newsletter qui leur est exclusivement destinée), de rappeler ainsi des événements à venir ou informations importantes et de créer en même temps une visibilité auprès des professionnel-le-s du secteur, des institutions culturelles et du grand public. C'est aussi un moyen d'attirer l'attention des professionnel-le-s du spectacle vivant qui ne sont pas encore membres.

7 réunions de communication ont eu lieu en 2023.

Actuellement ASPRO compte **311 followers sur Instagram** (19.03.2024) et 52 followers sur Facebook (19.03.2024).



...it started with the question:
WHO do you need to put a show together and **WHAT** does everybody do?

2018, ASPRO started working on a glossary of more than 20 professions that can be found in Luxembourg's performing arts world...